

**Intervention de Pervenche Berès**  
**Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociale du**  
**Parlement européen**  
**Ouverture de la conférence FSE de la DG Emploi**

**"Shaping the future of the ESF - ESF and Europe 2020"**  
**23-24 Juin 2010, Bruxelles**

Monsieur le Commissaire  
Madame la Secrétaire générale  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Commissaire Laszlo Andor ainsi que le Directeur Général Robert Verrue mais aussi l'ensemble des services de la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'égalité des chances pour l'organisation de cette conférence qui bien évidemment dans notre processus inclusif est un moment important puisqu'au début de l'exercice il y a cet échange qui permet à chacun d'intervenir dans le débat et au titre de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen je veux contribuer à l'ouverture de ces travaux.

Je le ferai avec quelques remarques d'ordre très général pour essayer d'intégrer la problématique que vous aurez à traiter au cours de ces deux jours dans la réflexion plus globale qui est en cours à l'échelle européenne, l'articulation entre cette réforme et les autres enjeux que connaît l'Union européenne aujourd'hui dans sa politique, dans sa gouvernance, mais ma collègue Pascale Gruny qui interviendra demain entrera sans doute plus dans le détail des propositions que notre commission souhaite voir élaborées et étudiées s'agissant de la réforme du Fonds social européen. Ces deux jours sont importants en termes d'échange et d'apprentissage mutuel pour contribuer à ce que les grandes lignes de la réforme future de cet instrument précieux qu'est le Fonds social européen nous permettent de contribuer à résoudre la crise dans laquelle nous sommes. Lorsque l'on regarde la situation de l'emploi à l'échelle de l'Union européenne, comment douter que le Fonds social européen est essentiel, en ayant en arrière plan ce défi qui est devant nous. Il ne s'agit pas d'une certaine manière de faire du "business as usual", de voir comment on ajuste un fond qui existe. Non, ce fond est aujourd'hui devant un défi nouveau, qui est la situation de l'emploi nouvelle créée au

sein de l'Union européenne par la crise et par des éléments structurels qui préexistaient à la crise. Cela est d'autant plus important que -et je trouve que c'est un élément que nous ne débattons pas assez, que nous n'osons pas assez regarder de face- une crise telle que nous la connaissons aujourd'hui a des effets en termes d'emploi, ça nous le voyons déjà, mais aussi en termes de redistribution. L'analyse du coût social global de cette crise, au-delà des pertes d'emploi, de la façon dont demain il y aura des transitions fortes sur le marché du travail, des perdants parmi les plus modestes, est un élément que le Fonds social européen ne permettra pas à lui seul de résoudre, mais que l'on ne peut pas ignorer au moment où l'on aborde la question de la réforme du Fonds social européen.

Cette conférence bien sûr intervient alors que l'Union vient, le Commissaire l'a rappelé, la semaine dernière de se doter d'une stratégie à l'horizon 2020 qui doit lui permettre de sortir renforcée de cette crise, avec une gouvernance, des outils au service d'une Union européenne plus juste, plus durable, notamment sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Il convient donc maintenant d'arrêter les instruments qui nous permettront d'atteindre ces objectifs définis, avant de les doter de moyens financiers dans le cadre des négociations sur les prochaines perspectives financières.

Mais, l'Union européenne n'est pas si riche d'instruments d'intervention. Les fonds de cohésion et au sein d'eux le Fonds social européen, constituent bien évidemment un des outils très précieux, je l'ai déjà dit, de l'Union européenne. Or, la réflexion sur la réforme de ces fonds doit s'articuler avec les autres éléments qui sont sur la table. Et les autres éléments qui sont sur la table, c'est la révision des perspectives financières, mais c'est aussi les conclusions qui sortiront du groupe de travail présidé par le Président Herman Van Rompuy. Pourquoi est-ce que je cite ce groupe de travail? Vous le savez bien, un des défis que ce groupe de travail examine, essaye de résoudre, c'est la question des écarts de compétitivité au sein de l'Union européenne. Et qui dit écart de compétitivité au sein de l'Union européenne dit besoin d'intervention, besoin d'inventer des outils nouveaux, d'inventer des mécanismes, d'adapter ceux qui existent peut-être pour tenir compte de ce constat criant qu'au sein de l'Union européenne les écarts de compétitivité se sont aggravés. Si l'Union repose sur un principe de solidarité, et bien cette situation n'est pas durable, n'est pas soutenable, pour utiliser un anglicisme. Autre défi pour votre groupe de travail, pour vos journées de réflexion, s'agissant

des conclusions auxquelles viendra peut-être le groupe de travail présidé par Herman Van Rompuy, c'est la question des sanctions. Ce groupe de travail envisage des sanctions qui pourraient être la suppression de l'accès dont bénéficie tel ou tel pays aux fonds structurels et bien évidemment aussi au Fonds social européen. Je sais bien qu'il ne s'agit pas là de l'objet principal de vos travaux, mais je pense qu'il faut tout de même avoir ça en tête et peut-être, par incidence, s'exprimer aussi sur cet enjeu. Est-ce qu'on est d'accord pour que cela se passe comme ça? Est-ce qu'on pense que c'est la bonne stratégie à mettre en œuvre? Est-ce qu'on pense que ce sont les bonnes sanctions à imaginer? Je pense qu'il appartient à ceux qui réfléchissent à l'avenir du Fonds social européen de se prononcer aussi sur ces questions à l'occasion de cette conférence ou à l'occasion d'autres moments qu'il faudra trouver de manière opportune.

Repenser le Fonds social européen au service de la stratégie de 2020, c'est pour moi très important, mais je ne voudrais pas que nous le fassions en faisant l'économie du bilan de ce qui s'est passé. Beaucoup d'entre vous le savent, je pense que l'une des difficultés que nous avons avec la stratégie 2020, c'est que nous l'avons pensée et écrite sans faire me semble-t-il - et là c'est un avis personnel, même s'il est partagé par beaucoup - sans avoir suffisamment fait le bilan de la stratégie de Lisbonne. Au moment où on aborde la révision du Fonds social européen, je nous invite collectivement à ne pas refaire cette erreur. Nous le savons, le Fonds social européen et les fonds de cohésion font partie de ce que l'on peut appeler la "success stories" de l'Union européenne. Ce sont ces outils qui nous permettent d'exercer la solidarité européenne au sein de l'Union. Mais la crise a révélé combien, en dépit de l'importance des investissements qui avaient été faits à travers ces fonds, les écarts de compétitivité, les différences de situation, les divergences sont là. Ne nous voilons pas la face, en révisant l'instrument il faut regarder cela avec lucidité. De la même manière, reconnaissons que les élargissements de 2004 et de 2006 n'ont pas été accompagnés de la même mobilisation de ces fonds que nous l'avons fait lors de précédents élargissements.

Les instruments de cohésion qui constituent l'instrument principal de la réponse de l'Union européenne aux enjeux en termes de convergence n'ont pas empêché cette aggravation des divergences et la crise a un effet multiplicateur sur les écarts. J'ajoute un élément qui a été mentionné par mes deux prédécesseurs et qui bien évidemment fait partie de la réflexion, c'est

l'enjeu autour de la capacité d'absorption de ces fonds qui est liée à leur mode de gestion et à leur mode d'intervention, mais qui doit être regardé des deux côtés. Du côté de la Commission, ce qu'elle doit exiger en termes d'outils de mise en oeuvre au plan national, et au plan national comment est-ce qu'on accompagne l'expertise pour faire appel à ces fonds.

Ma seconde interrogation est que trop souvent les fonds de cohésion sont considérés comme une cagnotte et leur absorption quantitative n'est pas toujours allée de pair avec une observation attentive des résultats, mes deux prédécesseurs l'ont également mentionné, cela doit faire partie des éléments que nous regarderons attentivement.

La réforme des fonds structurels doit, me semble-t-il, aujourd'hui privilégier la contribution que ces fonds peuvent apporter à la réduction des déséquilibres internes de l'Union, favoriser une véritable convergence au service d'une stratégie d'investissement à long terme, ainsi que le soutien aux PME, notamment dans la rénovation du logement afin d'en diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, et favoriser le développement d'infrastructures de transport, d'emploi décent, d'emplois vert.

Le Fond social européen en particulier est l'outil privilégié du point de vue de l'emploi et il doit rester cet outil au service de notre stratégie commune. La Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen est également intéressée à ce que les enseignements utiles de l'expérience du fonds à l'ajustement à la mondialisation (FEM) puissent être importés dans le fonctionnement du Fonds social européen. Il s'agit là d'un outil innovant et qui permet parfois d'individualiser les modes d'intervention et donc d'être très efficace là où le besoin existe et d'optimiser la capacité de résultat. Mais nous y mettons une condition, non pas pour rendre la tâche plus difficile mais pour que l'efficacité soit au rendez-vous. C'est l'importance tout au long des processus d'associer les partenaires, car sinon le fossé entre l'intervention de l'Union européenne et son peu d'impact sur le terrain sera encore une fois présent. Cela signifie la mobilisation des élus locaux et bien sûr le dialogue social de manière privilégiée avec les syndicats, mais aussi les associations de terrain qui interviennent pour faire face à ces situations critiques en termes d'emploi, de pauvreté ou de difficulté sociale.

La révision des instruments de cohésion sera intimement liée à la négociation, je l'ai dit en introduction, du prochain cycle des perspectives financières qui s'annonce très difficile au regard de la situation budgétaire des Etats membres, au moment même où

nous aurions besoin d'un renforcement de cette capacité budgétaire pour permettre à l'Union européenne de développer sa valeur ajoutée, Le Parlement européen et sa commission de l'emploi et des affaires sociales se mobiliseront avec détermination pour que les fonds de cohésion et d'abord le Fonds social européen demeurent un outil fort adapté au double défi qui est devant nous. A la fois celui de faire face à la situation de crise que nous connaissons, qui est aussi une crise sociale et pas uniquement économique et financière, tout en conservant à l'esprit les enjeux et les défis que nous entendons relever grâce à la stratégie 2020 qui nous permettent d'intégrer une perspective à long terme à la fois face au réchauffement climatique et au vieillissement de la population avec comme objectif de faire vivre la solidarité communautaire qui est la clé de voûte de l'Union européenne.

Je vous remercie infiniment d'avoir associé le Parlement européen à l'ouverture de vos travaux, mais c'est aussi une bonne pratique si nous souhaitons que cette réforme aboutisse à renforcer cet outil qu'est le Fonds social européen. Je serai très intéressée de connaître le résultat de vos travaux, de votre expertise et de faire fructifier cela au sein des travaux du Parlement européen, je vous souhaite de très bons débats.